

ABM

Société à responsabilité limitée au Capital de 1.000.000 Euros

Siège Social :

40 Boulevard de Charonne – 75020 PARIS

RCS PARIS 392 017 588

RAPPORT DE GESTION

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Chers associé(e) s,

Je vous ai réuni en assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions de la loi et des statuts de votre société, à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice social.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées, ainsi que tous les documents et pièces prévus par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 qui ont, en outre, été tenus à votre disposition au siège social dans les délais fixés par ledit article.

1. Activité de la société

Comme vous avez pu le constater à la lecture des documents qui vous ont été communiqués, l'exercice clos le 31 Décembre 2022 fait ressortir un chiffre d'affaires net de **2 303 129 €**.

Les salaires et charges sociales sont respectivement de **269 882 €** et de **105 998€** pour cette année.

2. Résultat et affectation

Cet exercice a vu la réalisation d'un bénéfice comptable de **114 896€** que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante:

- Autres réserves pour **114 896€**.

3. Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien ne semble être signalé sur ce plan.

4. Dividendes

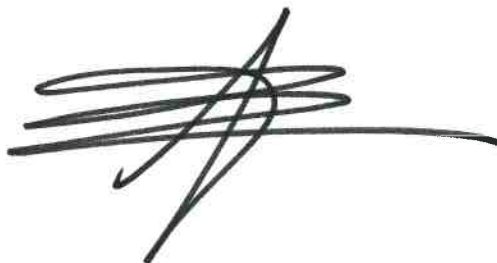
Au cours de l'année 2021 il n'y a eu aucune distribution de dividendes.

Les résolutions qui vous ont été soumises, correspondent à ces propositions, nous espérons qu'elles rencontreront votre agrément et que vous donnerez à votre gérant quitus de sa gestion au titre de cet exercice.

Fait à Paris,

Le 17 mai 2023

LA GERANCE.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping horizontal and diagonal strokes, positioned below the text 'LA GERANCE.'

ABM

Société à responsabilité limitée au Capital de 1.000.000 Euros

Siège Social :

40 Boulevard de Charonne – 75020 PARIS

RCS PARIS 392 017 588

Rapport Spécial de la Gérance sur les Opérations visées par L'article 223-19 du Code de Commerce du 17 mai 2023

Chers Associés,

En application des dispositions de l'article 223-19 du Code de Commerce, nous portons ci-après à votre connaissance qu'aucune opération ou convention visées à l'article, n'est intervenue, poursuivie ou exécutée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Le Gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

ABM

Société à responsabilité limitée au Capital de 1.000.000 Euros

Siège Social :

40 Boulevard de Charonne – 75020 PARIS

RCS PARIS 392 017 588

PROCES - VERBAL

**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
31 mi 2023**

A quatorze heures,

Les associés de la société **ABM**, au capital de **1.000.000 €** divisé en 680 parts sociales de **1470,59 €**, chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur la convocation de la gérance.

Sont présents :

- **Madame ABERGEL Alexandra**, associé,
Propriétaire de

340 parts

- **Monsieur ABERGEL Michel**, associé gérant,
Propriétaire de

340 parts

TOTAL

680 parts

L'assemblée réunissant plus du quart des parts sociales, peut valablement délibérer et en conséquence est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur ABERGEL Michel, préside la réunion en sa qualité de gérant.

Le Gérant rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

AM

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société, et sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022,
- Rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966,
- Approbation desdits comptes, conventions et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat,
- Rémunération de la gérance.

Il dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Une copie de la lettre de convocation des associés,
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion et du rapport spécial de la gérance.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2022, approuve les comptes, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice comptable de **114 896€**.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AM

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés approuve les propositions de la gérance et après avoir constaté un bénéfice de **114 896€** décide de l'affecter de la manière suivante:

- Autres réserves pour **114 896€**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

Au cours de l'année 2020 il n'y a eu aucune distribution de dividendes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article 223-19 du code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée approuve les rémunérations prises à ce titre par la gérance, et qui s'élèvent à

- **Monsieur ABERGEL Michel** 23 150 € au titre de l'exercice 2022 ;
- **Madame ABERGEL Alexandra** 22 800 € au titre de l'exercice 2022.

L'assemblée générale décide de ne pas modifier pour 2020 la rémunération de la gérance, et se réserve la possibilité d'y apporter modification au cours de l'exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée donne tout pouvoir au porteur des copies ou d'extraits du présent procès verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15 heures 45, et tous les associés ont signé le présent procès verbal après lecture.

AM



ABM

Société à responsabilité limitée au Capital de 1.000.000 Euros

Siège Social :

40 Boulevard de Charonne – 75020 PARIS

RCS PARIS 392 017 588

TEXTES DES RESOLUTIONS VOTEES A

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 31 mai 2023

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2022, approuve les comptes, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice comptable de **114 896€**, elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés approuve les propositions de la gérance et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice comptable de **114 896€**, décide de l'affecter de la manière suivante :

- Autres réserves pour **114 896€**.

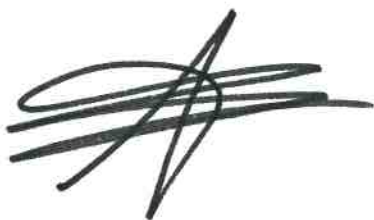
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Au cours de l'année 2021, il n'y a eu aucune distribution de dividendes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Résolutions votées

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, located at the bottom of the page.

Désignation de l'entreprise :		ABM										1 2							
Adresse de l'entreprise		40 BOULEVARD DE CHARONNE 75020 PARIS										Durée de l'exercice précédent *		1 2					
Numéro SIRET *		3 9 2 0 1 7 5 8 8 0 0 0 1 4										Néant ☐ *							
												Exercice N clos le,		3 1 1 2 2 0 2 2					
												Brut		Amortissements, provisions		Net			
												1		2		3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA																	
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB										AC						
		Frais de développement *	CX										CQ						
		Concessions, brevets et droits similaires	AF										AG		20 692 394				
		Fonds commercial (1)	AH										AI		579 806 579 806				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ										AK						
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL										AM						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN										AO						
		Constructions	AP										AQ						
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR										AS		19 415 19 415				
		Autres immobilisations corporelles	AT										AU		269 961 53 473				
		Immobilisations en cours	AV										AW						
		Avances et acomptes	AX										AY						
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS										CT						
		Autres participations	CU										CV						
		Créances rattachées à des participations	BB										BC						
		Autres titres immobilisés	BD										BE						
		Prêts	BF										BG						
		Autres immobilisations financières *	BH										BI		42 681 42 681				
TOTAL (II)		BJ										BK		310 067 676 354					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL										BM						
		En cours de production de biens	BN										BO						
		En cours de production de services	BP										BQ						
		Produits intermédiaires et finis	BR										BS						
		Marchandises	BT										BU		1 701 945 1 701 945				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV										BW						
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX										BY						
		Autres créances (3)	BZ										CA		42 906 42 906				
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB										CC						
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD										CE						
		Disponibilités	CF										CG		238 494 238 494				
		Charges constatées d'avance (3)*	CH										CI		5 211 5 211				
TOTAL (III)		CJ										CK		1 988 556 1 988 556					
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW																	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM																	
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN																	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO										2 974 977 1A		310 067 2 664 910					
Renvois : (1) Dont droit au bail :		167 694										(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :										Stocks :				Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Certifié conforme à l'original

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2023

Désignation de l'entreprise

ABM

Néant

*

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 000 000.)	DA	1 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	100 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	839 607
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	114 896
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	2 054 502
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	210 696
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	267 693
	Dettes fiscales et sociales	DY	123 858
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	8 161
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)	EC	610 408	
(V)		ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 664 910	
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
		(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	610 408
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ABM		Néant ☐ *						
		Exercice N						
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires					
		Total						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	2 303 129	FB		FC	2 303 129	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 303 129	FK		FL	2 303 129	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	95	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 303 224
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	1 478 865
	Variation de stock (marchandises)*						FT	(111 344)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	11 545
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	397 197
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	8 981
	Salaires et traitements *						FY	269 882
	Charges sociales (10)						FZ	105 998
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	21 121
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GB	
			Pour risques et charges : dotations aux provisions				GC	
	Autres charges (12)						GD	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GE	29 918
						GF	2 212 163	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	91 062	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	27 992
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
Total des produits financiers (V)						GP	27 992	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	2 375
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	2 375
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	25 617	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	116 679	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-JD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ABM		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	1 783	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	1 783	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(1 783)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	2 331 217	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	2 216 321	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	114 896	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	6 808
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			A2	50 932
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	29 447
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 9 183		obligatoires A9 41 749		
		Dont cotisations facultatives Madelin A7 9 183		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
AMENDES ET PENALITES				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
				1 783		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise <u>ABM</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	600 892	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS	19 415	KT		KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	247 437	KW		KX	14 955
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA	
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	60 141	LC		LD	902	
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	326 992	LO		LP	15 857	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
	Autres participations				8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières				1T	42 274	1U	406	1V		
	TOTAL IV				LQ	42 274	LR	406	LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	970 158	ØH	406	ØJ	15 857	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale *, ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
		par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	600 892	1X	21 086	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	19 415	ML		
		Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	262 392	MO	262 392	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	61 042	MU	61 042		
	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG		NH	342 849	NI	323 434	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés		1I		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		1J		2E		2F	42 681	2G		
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	42 681	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			14		ØK		ØL	986 422	ØM	344 520	

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2023

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ABM

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.